

BULLETIN D'INSCRIPTION | COLLOQUE AVOCATS DU BARREAU DE CAEN

(PARTENARIAT SPECIFIQUE)

Formation demandée : L'indemnisation des préjudices dans la sphère professionnelle

Date et durée de la formation : vendredi 19 juin 2026 de 9h20 à 17h soit 5h40 heures de formation

Lieu : Salle du Belvédère (4e étage, Bât. D)

PARTICIPANT

Nom d'usage :	Nom patronymique :	Date :
Prénom :	Fonction :	Signature du participant :

- **Inscription au titre du partenariat avec le Barreau de Caen**

Besoin d'une attestation de présence

60 € TTC : Jeunes avocats inscrits au Barreau de Caen depuis moins de 2 ans (sur justificatif)

70 € TTC : Avocats recrutés par l'université, toutes composantes confondues, en qualité de chargé d'enseignement vacataire dispensant sur l'année en cours ou l'année précédente un minimum de 15 heures présentielle d'enseignement

100 € TTC : Autres avocats

La situation sera appréciée par l'université, l'UFR de Droit, AES et Administration publique avant la date de chacun des colloques.

1. Pour le règlement :

- **Par virement bancaire :** Bulletin à renvoyer signé à l'Ordre des avocats du Barreau de Caen à cette adresse : co@caen-avocats.net
 - Virement à effectuer sur le RIB de l'Ordre des avocats avec la mention suivante (obligatoire)
« UNICAEN+Date du colloque (en chiffres) + Nom de l'avocat »
- **Par chèque :** Bulletin à renvoyer signé et accompagné d'un chèque libellé à l'Ordre des avocats du Barreau de Caen à l'adresse :
Ordre des Avocats, 3 avenue de l'Hippodrome, ZAC Gardin, Espace Conquérant, 14000 Caen

2. Copie du bulletin et justificatif de votre situation à renvoyer à l'adresse droit.recherche@unicaen.fr avant le vendredi précédent le colloque